



Politique d'admission du CPE Contact Jardin-Soleil Inc.

Le CPE Contact Jardin-Soleil inc est constitué présentement de trois(3) installations.

Deux des installations ont **80 places chacune incluant 10 poupons**. L'installation Major est située au 1991 Montée Major à Terrebonne (secteur La Plaine) et l'installation Du Limier, est au 7150 rue Du Limier à Terrebonne (secteur La Plaine). Ces installations reçoivent des **enfants de 0-5 ans à temps plein et à temps partiel (2 jours minimalement)**.

La troisième installation, Le Petit Soleil est située au 1991A Montée Major et accueille **16 enfants de 3 ans et 20 enfants de 4 ans mais sous forme de demi-journée** : 2 groupes de 3 ans (l'avant-midi : lundi-mercredi-vendredi ou mardi et jeudi) et 2 groupes de 4 ans (l'après-midi : lundi-mercredi-vendredi ou mardi et jeudi). Elle reçoit donc les enfants de 3 et 4 ans dont les parents veulent offrir un service éducatif de qualité avant l'entrée à l'école. Ce service est offert de la fin août à la St-Jean Baptiste.

Un camp de jour estival pour les enfants de 3-5 ans est aussi offert au lendemain de la St-Jean Baptiste jusqu'à la dernière semaine complète du mois d'août (lundi au vendredi) avant l'entrée à l'école. **Le nombre de semaines est au choix du parent.**

Compte tenu de ces réalités, il faudra des listes d'attente distinctes :

- Pour les installations qui offrent un service de garde journalier (Major et Du Limier);
- Pour le service éducatif offert en demi-journée (Le Petit Soleil);
- Pour le camp de jour estival selon les semaines choisies (Major, Du Limier et Le Petit Soleil)

Il est impératif d'être précis et de faire une description de tous ces types de service lorsqu'un parent fait l'inscription de son enfant au CPE Contact Jardin-Soleil inc.

Il est aussi important d'informer le parent que chacune de ces listes d'attente sont indépendantes l'une de l'autre. Par exemple, le fait de bénéficier d'une place au camp de jour estival ne donne pas de priorité pour une place au service de garde pendant l'année. Il en va de même pour le service éducatif de demi-journée au Petit Soleil.

CRITÈRES POUR L'INSCRIPTION DES PRIORITÉS SUR LA LISTE D'ATTENTE

PRIORITÉ 1- Fratrie, enfant du personnel et enfant à besoin particulier.

Dans tous les services offerts, des priorités sont accordées aux frères et sœurs des enfants fréquentant le CPE, aux enfants des membres du personnel ainsi qu'aux enfants à besoin particulier répondant aux critères du Ministère. (Règles budgétaires 2014-2015 Alinéa 4.2.5.) La priorité est en fonction de leur date d'inscription sur la liste d'attente.

PRIORITÉ 2- Fratrie subséquentement à la fréquentation au CPE

Les frères et sœurs continuent de bénéficier d'une priorité même si leurs frères et sœurs plus âgés ont quitté le CPE. Dans un pareil cas, la date d'inscription au CPE de l'enfant le plus âgé qui a fréquenté sera la date d'inscription sur la liste d'attente de tous les autres enfants de la famille souhaitant obtenir une place.

Ex Théo inscrit le 2 décembre 2011 est dans un groupe 3 ans et sa mère appelle le 4 juin 2015 pour annoncer que Théo aura frère ou une sœur. Comme il s'agit d'un enfant à naître d'une même famille, la date d'inscription sur la liste d'attente de cet enfant à naître sera le 2 décembre 2011. Tout nouvel enfant de la famille bénéficiera de la date d'inscription de Théo.

PRIORITÉ 3- Date d'inscription fratrie sur la liste d'attente

Il est important de vous faire part que tous les enfants d'une même famille disposent d'une même date d'inscription sur la liste d'attente. Ils doivent être inscrits sur la liste d'attente en fonction de la date d'inscription du premier enfant de la famille.

Ex Samuel est âgé de 4 ans. Sa mère appelle le 15 août 2014 pour l'inscrire sur la liste d'attente. Elle accouche d'un deuxième enfant le 1^{er} août 2015. Même si Samuel n'obtient pas de place à notre CPE, ce bébé bénéficiera de la date d'inscription de Samuel soit le 15 août 2014. Ce sera ainsi pour tout nouvel enfant de la famille.

PRIORITÉ 4- Places réservées dans le cadre du protocole CSSSSL/CPE

Le CPE, pour deux de ces installations (Major et Du Limier), réserve le maximum de places permises dans le cadre de ce protocole soit 4 places (5% de 80 places). (Règles budgétaires 2014-2015 Alinéa 4.2.2) Jusqu'à ce jour, l'inscription de ces enfants se fait par le CSSSSL.

CRITÈRES POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE

Pour l'ensemble des autres enfants, ayant aucun critère de priorité, la date inscrite sera en fonction de la date d'inscription de l'enfant sur la liste d'attente.

CRITÈRES POUR L'ADMISSION A UNE PLACE AU CPE

Les places sont attribuées en fonction de la date d'inscription de la famille, du groupe d'âge et du type de fréquentation disponible à chacun des services offerts au CPE. L'attribution des places se fait **sans égard au nombre de jours de garde souhaités.**

Ex : Si une place à temps plein est disponible mais que la famille en haut de liste souhaite un service à temps partiel, cette famille obtiendra les jours de garde dont elle a besoin. Les jours non utilisés seront offerts à titre de nouvelle place. Le processus recommence.